



La Présidente

Madame Marie BARSACQ
Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la
Vie associative
95, Avenue de France
75013 Paris

Ref : AOC / PH / 429

Paris, le 30 juin 2025

Objet : Pass'Sport et situation des crédits du sport

Copie : Amélie de Montchalin, ministre des comptes publics

Madame la Ministre,

Le 24 juin, vous avez présenté les évolutions du Pass'Sport pour la campagne 2025-2026 et notamment le recentrage du dispositif sur les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire âgés entre 14 et 17 ans.

Permettez-moi tout d'abord de vous relayer le regret que, contrairement aux précédentes éditions, il n'y ait pas eu en amont des arbitrages sur ces évolutions de concertation avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

En effet, depuis le lancement du dispositif à la rentrée sportive 2021, le CNOSF a constamment été associé aux grandes évolutions du Pass'Sport, dispositif dont il était à l'origine de la création. Que ce soit lors de la définition du public cible, des classes d'âge des bénéficiaires ou encore de l'élargissement aux étudiants boursiers, le CNOSF a toujours été partie prenante de ces évolutions et a ainsi pu formuler des propositions pour renforcer l'effectivité et la pertinence du dispositif.

Comme j'ai pu vous l'exprimer lors du Conseil d'administration de l'Agence nationale du Sport, et bien que je salue le fait que le dispositif soit maintenu pour les enfants en situation de handicap et les étudiants boursiers ainsi que l'augmentation du montant du Pass'Sport versé à chaque bénéficiaire de 50 à 70 €, je regrette profondément que les 6-13 ans soient désormais exclus du dispositif.

- ⇒ Si, certes, l'état de la pratique physique des 6-13 ans est moins mauvaise que celui des 14-17 ans, nos jeunes ont une pratique bien inférieure à la moyenne mondiale, la France se classant 42^{ème} sur 45 sur le taux d'enfants de 11 à 13 ans respectant les 60 minutes d'activité physique par jour que préconise l'Organisation Mondiale de la Santé.
- ⇒ Par ailleurs, la catégorie des 6-13 ans est un âge stratégique. Car c'est dès l'enfance que se prennent le goût et l'habitude de la pratique sportive, notamment dans nos clubs. Une

partie des enfants dont l'accès au sport va cesser d'être soutenu, ce sont des enfants que nous ne reverrons plus jamais dans nos clubs. A un moment où l'obésité infantile progresse et la santé mentale de nos enfants décline, nous ne pouvons pas nous résigner à voir sacrifié un dispositif qui incite les plus jeunes à pratiquer un sport.

⇒ Lors du Conseil d'administration du CNOSF qui s'est tenu le 26 juin 2025, les administrateurs ont donc unanimement exprimé leur ferme réprobation face à cette évolution, dont on sait d'ores et déjà qu'elle va avoir des conséquences catastrophiques dans certains sports :

- o par exemple, pour la Fédération Française de Gymnastique, c'est la quasi-totalité des 75 000 bénéficiaires du Pass'Sport qui a moins de 14 ans !
- o Et pour la Fédération Française de Basketball, ce sont $\frac{3}{4}$ des 127 000 bénéficiaires de 2024 qui seront exclus du dispositif !

Et ce ne sont que deux premiers exemples, en attendant un recensement plus complet des sports les plus sévèrement impactés, qui devra s'accompagner de l'analyse de la perte sèche pour nos clubs liée au recul des adhésions.

⇒ La réprobation du CNOSF est encore renforcée par le fait qu'après quatre éditions, le dispositif poursuivait une croissance soutenue (+ 19 % de bénéficiaires et +8 pts de taux de recours en 2024), montrant ainsi la pertinence de cette aide sociale à l'inscription en club mais aussi la bonne appropriation d'une politique publique par les bénéficiaires et les clubs, notamment grâce aux évolutions techniques apportées par le ministère ces dernières années (meilleure information des familles, fluidification du parcours d'activation du Pass'Sport, accélération des délais de remboursement des clubs). Il est donc particulièrement regrettable qu'aucune évaluation du dispositif n'ait été faite (depuis février 2023) préalablement à cette décision d'exclusion des 6-13 ans, donnant le sentiment d'une coupe à l'aveugle.

⇒ Les administrateurs du CNOSF ont également regretté une décision non seulement sans partage mais aussi sans anticipation, prise à une période où les inscriptions pour la rentrée sportive prochaine ont déjà débuté dans certains sports. Cette décision va créer de la confusion et de l'incompréhension pour les clubs mais aussi pour les familles qui s'attendaient à une reconduite à l'identique du dispositif.

Dans ce contexte d'ensemble, Madame la Ministre, nous souhaitons que toute la lumière soit faite au mouvement sportif sur les termes de l'arbitrage arrêté avec Bercy. Nous vous demandons donc de nous communiquer de manière transparente les hypothèses retenues ayant conduit à cette décision :

- Répartition actuelle du nombre de bénéficiaires entre les tranches d'âge 6 – 13 ans et 14 – 17 ans et taux de recours associés ;
- Evolution projetée du nombre de bénéficiaires totaux du dispositif Pass'Sport suite au recentrage annoncé ;
- Evolution correspondante du taux de recours au dispositif ;
- Hypothèse d'impact sur l'évolution des inscriptions en club des 6-13 ans au plan national et par discipline sportive ;
- Hypothèse d'impact de l'augmentation de l'aide à 70 € sur les inscriptions en club des 14-17 ans ;
- Chiffrage de l'impact financier net pour nos clubs suite à ces reparamétrages.

Nous souhaiterions enfin connaître l'évolution du coût projeté du Pass'Sport avant et après arbitrage, au regard notamment des crédits votés sur le programme 219 de la loi de finances initiale pour 2025.

Je souhaite que nous puissions poursuivre nos échanges – et ce dès notre entretien de mercredi prochain – afin de parvenir à une solution :

- qui ne sacrifie pas la pratique sportive des jeunes enfants des familles les plus modestes, alors qu'avec le Pass'Sport nous disposons d'un dispositif efficace et qui a fait ses preuves ces dernières années, avec un effet de levier sur la pratique d'autant plus fort que les familles concernées ont de faibles ressources, ce qui peut justifier, comme nous l'avons évoqué ensemble, l'amélioration du ciblage socio-économique de ce dispositif pour l'avenir avec la CAF ;
- qui ne pénalise pas autant nos disciplines sportives les plus impactées par l'exclusion annoncée des 6-13 ans.

Enfin, je me dois de rappeler plus globalement que cette évolution du Pass'Sport s'inscrit dans une trajectoire de baisse des soutiens au sport qui devient particulièrement inquiétante et déstabilisante. Après l'annulation en mars des reports de crédits initialement prévus pour 180 M€ sur les plans équipements, l'annulation de la réserve pour 24 M€ en avril assortie d'un gel de crédits de 45 M€, ce « surgel » du mois de juin – avec cette coupe du Pass'Sport qui serait de l'ordre de 40M€ supplémentaires selon nos informations – est un nouveau coup dur porté aux politiques publiques du sport.

Avant même la fin du premier semestre 2025, le sport se trouve donc ainsi amputé d'une base de financement de près de 300M€, soit l'équivalent de 50% des crédits votés en loi de finances initiale pour 2025 ! C'est une fragilisation démesurée, qui frappe directement nos clubs, nos territoires et nos actions de développement de la pratique, à un moment où l'ambition politique a été maintes fois affirmée de faire de la France une nation plus sportive. Et nous savons tous que la part revenant véritablement au sport français dans le boni de liquidation des Jeux, même réhaussé, ne compensera que très partiellement tous ces arbitrages particulièrement défavorables.

Alors, je vous pose la question et attends de votre part une réponse franche : faut-il s'attendre dans les prochaines semaines ou les prochains mois à de nouvelles coupes budgétaires ?

Et je vous exprime dans le même temps, à un moment où se préparent certainement les lettres plafonds des ministères, notre demande la plus ferme sur ce plan :

- que plus un euro ne soit retiré au sport français en gestion 2025, compte tenu des sacrifices déjà consentis par notre secteur dans le contexte de finances publiques que l'on sait ;
- que la discussion sur le PLF 2026 parte des bases de la LFI votée pour 2025 (593M€), hors régulation et coupes budgétaires intervenues durant l'exercice.

Pour étayer le bien-fondé de ces demandes sans méconnaître la situation budgétaire que connaît notre pays, je rappelle :

- que retirer ses crédits au sport français le tue alors que, dans un contexte où il pèse moins de 0,15% du budget de la nation, cela ne résout rien à l'équation globale des finances publiques ;
- et que c'est même contre-productif puisque que les études économétriques réalisées récemment par des experts pluridisciplinaires montrent qu'un euro investi dans le sport,

c'est 13 euros d'économisés par la collectivité¹, ce qui doit compter pour une équipe gouvernementale qui se dit attachée à l'efficacité de la dépense publique.

Nous sommes de plus en plus nombreux à porter ce message et continuerons à mobiliser. Nous voulons être entendus, a fortiori dans un contexte où le Gouvernement s'est engagé pour la place du sport en France en héritage des Jeux. Nous ferons notre part pour continuer à développer d'autres sources de financement que les crédits de l'Etat, mais le sport ne peut pas continuer à être à ce point affaibli budgétairement. C'est un bien public trop précieux pour cela, et nos concitoyens le savent.

Je vous remercie pour votre attention et vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

*Merçi pour votre attention
que je sais être forte à notre situation,*

Amélie Oudéa-Castéra



¹ Cf. Etude sur l'impact social, sociétal et économique du sport, publiée par l'Observatoire des Métiers du sport, réalisée par le cabinet Pluricité et le CDES, avec le soutien de l'Afdas, janvier 2025.